



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E122366

VALABLE JUSQU'AU 04/10/2024

ÉDITÉ LE 19/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/01/2009

Forme juridique : SARL

Capital : 7 600

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHELLE 510 187 677

Siret : 510 187 677 00024

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5401107

Assurance Responsabilité Travaux :

AREAS 16150563K

Assurance Responsabilité Civile :

AREAS 16150563K

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : ITRECO

319 AVENUE DENFERT ROCHEREAU
17000 LA ROCHELLE

Téléphone : 05 46 34 76 24

Portable : 06 88 48 44 21

Site Internet :

E-mail : contact@itreco.pro

Responsabilité légale :

BARRE RÉMI CO-GÉRANT / MONTEIX GUILLAUME CO-GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	05/10/2020
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	27/09/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	28/09/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	15/09/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Chaudière bois	28/04/2022
<input type="checkbox"/> Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME
91 BOULEVARD DE BRETAGNE
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.